

# VIVRE EN Sauldre et Sologne

L'ACTUALITÉ INTERCOMMUNALE

N°8 - HIVER 2024

ARGENT-SUR-SAULDRE - AUBIGNY-SUR-NÈRE - BLANCAFORT - BRINON-SUR-SAULDRE  
LA CHAPELLE-D'ANGILLON - CLÉMENT - ENNORDRES - IVOY-LE-PRÉ - MÉNÉTRÉOL-SUR-SAULDRE  
MÉRY-ÈS-BOIS - NANÇAY - OIZON - PRESLY - SAINTE-MONTAINE

## LE PLUI

Dessiner le territoire de demain

p.5

## ENTRETIEN AVEC

Paragon ID

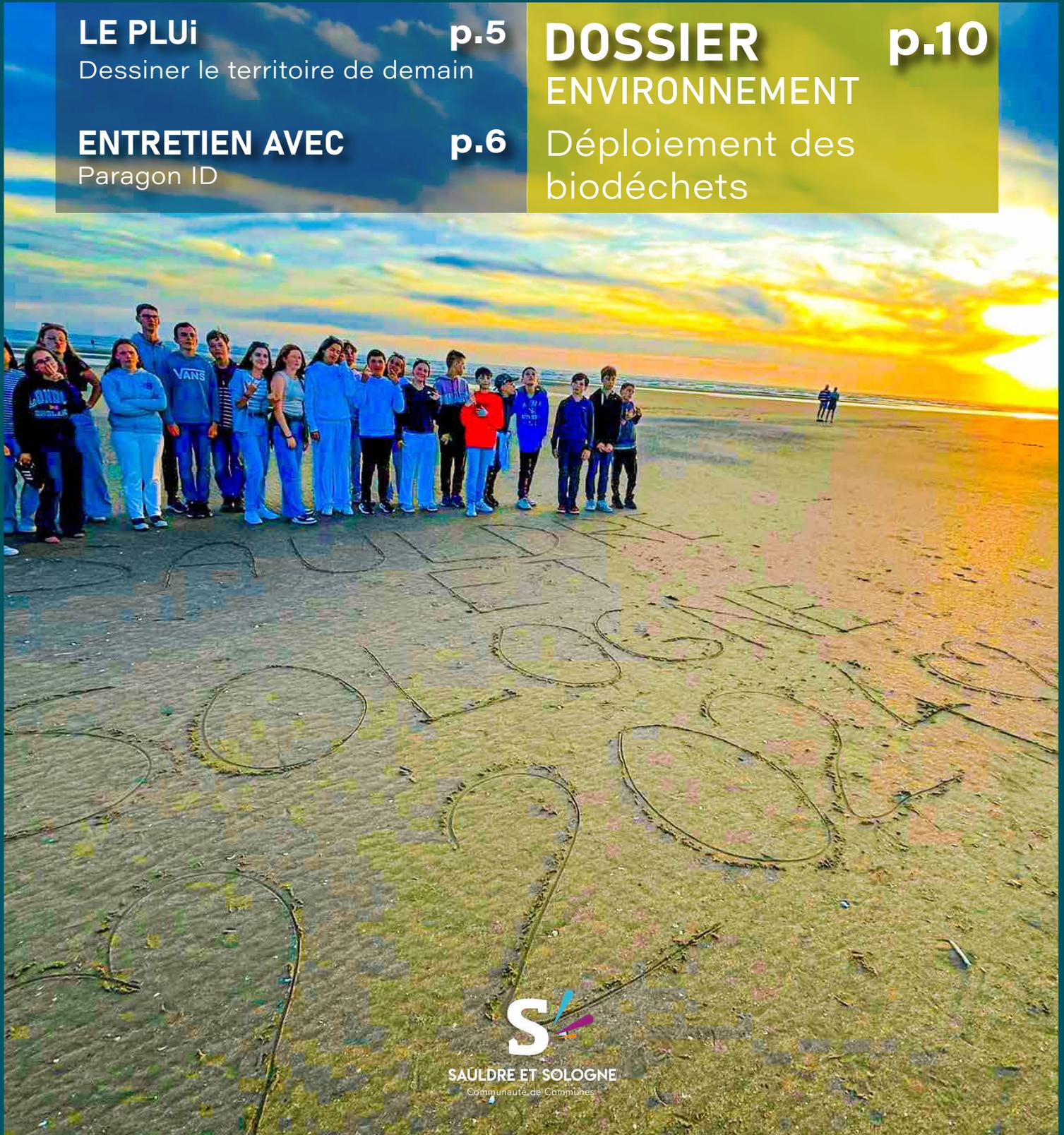
p.6

## DOSSIER

### ENVIRONNEMENT

p.10

Déploiement des  
biodéchets



SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes



**Chers habitants  
de la Communauté de communes Sauldre et Sologne,**

En ce début d'année 2025, l'occasion s'offre à moi de vous livrer dans notre magazine intercommunal le bilan de l'année 2024, qui une nouvelle fois s'inscrit dans l'adaptation des services publics aux évolutions sociétales et législatives, tout en préparant l'avenir de notre territoire.

Avec la poursuite du travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui a mobilisé les élus lors de nombreuses réunions et ateliers de travail, il s'agit de préparer l'avenir de notre territoire en créant les conditions de son développement et de sa modernisation, dans le respect d'une gestion durable des ressources, qu'il s'agisse des terres agricoles et naturelles, de l'eau, ou de la biodiversité.

2024 a été une année marquée par la continuité de notre action en faveur de l'environnement, de l'attractivité de notre territoire, et du renforcement des services publics qui nous sont essentiels au quotidien.

La mise en œuvre à titre expérimental d'une collecte des biodéchets, permettant de réduire le poids des ordures ménagères, et la préparation du déploiement de cette collecte à tout le territoire, démontre la capacité du service public de traitement des déchets à se moderniser. La Communauté de communes assure ainsi la pérennité et la qualité de ce service, avec pour ambition de limiter au maximum son coût, qui repose sur la population locale.

Par ailleurs, nous avons mis l'accent sur la communication afin de favoriser l'attractivité de notre territoire. Des clips vidéo professionnels mettant en valeur nos entreprises, notre dynamisme culturel et notre cadre de vie ont été réalisés et sont à la disposition des entreprises qui recrutent.

Dans le même temps, ces derniers mois, élus et techniciens de la Communauté de communes se sont mobilisés sans relâche au côté des entreprises en difficulté, afin d'envisager toutes les issues possibles pour faire face à la crise que certaines traversent. Tous les partenaires mobilisables ont été sollicités et nous continuerons à soutenir notre tissu économique et agricole avec force et détermination en 2025.

L'avenir se dessine également par la réalisation, en 2024, d'une étude de stratégie de développement touristique à l'échelle de tout le territoire. Ce plan d'action doit servir de feuille de route aux communes pour structurer à la fois les lieux, les animations et l'accueil des touristes, pour faire de notre territoire de passage une véritable destination touristique de séjour, dont les retombées économiques profiteront à tous. L'économie touristique n'est pas délocalisable.

Enfin, la Communauté de communes a assuré la gestion de la piscine intercommunale pour la première année, en modernisant le système de caisse et en harmonisant les tarifs. Malheureusement la préparation des travaux de rénovation énergétique du bâtiment a pris du retard, et les travaux n'ont pas pu débuter lors de la période de fermeture hivernale.

En 2025, nous continuerons sur cette lancée, avec un regard tourné vers l'avenir et la volonté d'améliorer toujours davantage notre action au service de l'intérêt général. Nous serons à l'écoute de vos attentes et nous nous engageons à être présents pour chaque habitant, chaque commune.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2025, pleine de projets, de réussites et de moments de partage au sein de notre Communauté de communes.

**Laurence Renier**

Présidente de la Communauté de communes Sauldre et Sologne



# SOMMAIRE

**L'ÉDITO** p.2

**L'ACTU EN BREF** p.4

**LES TEMPS FORTS** p.5



**LE PLUI** p.6  
Dessiner le territoire de demain

**RELAIS PETITE ENFANCE** p.9  
Le plein de nouveautés au RPE !



**ENVIRONNEMENT** p.10  
Le déploiement des biodéchets



**ÉCONOMIE-EMPLOI** p.14  
Rencontre avec Paragon ID  
L'aide Sologne Actif



**LA PISCINE** p.16

**TOURISME** p.18  
S'évader en Sauldre et Sologne !



Vivre en Sauldre et Sologne  
Magazine sur l'actualité de la Communauté de communes  
Sauldre et Sologne.

Communauté de communes Sauldre et Sologne  
7 rue du 4 septembre  
18410 Argent-sur-Sauldre

Téléphone : 02 48 73 85 22  
Site internet : [www.sauldre-sologne.fr](http://www.sauldre-sologne.fr)  
Directeur de la publication : Laurence Renier  
Rédaction : Laurence Renier, Jessica Billiette, Morgane Guénard  
Conception graphique : Morgane Guénard  
Impression : Inore Groupe impression  
Crédits photos : CDC Sauldre et Sologne, Office de Tourisme Sauldre et Sologne, Ville d'Aubigny-sur-Nère  
Tirage : 14 000 exemplaires

# L'ACTU EN BREF



## Séjour jeunes à la mer

Le soleil et l'air iodé de Saint-Trojan-les-Bains ont laissé des souvenirs inoubliables à nos jeunes de Sauldre et Sologne. Balades, kayak en mer, char à voile, découverte de La Rochelle en bateau, et baignades étaient au programme. Un projet soutenu et subventionné par la Caisse d'allocations familiales du Cher.



## Porter la voix des femmes en entreprise

La place des femmes dans le monde de l'entreprise ? Un thème qui n'a pas fini de faire parler, et d'inspirer. Leslie Couvrat, contrôleuse-qualité chez Mecachrome, a présenté son parcours inspirant lors d'une conférence en novembre dernier. Elle a su prouver qu'il est possible de changer de voie à tout moment, et de s'épanouir dans un environnement qui nous correspond vraiment.



## Job Dating

Jeudi 17 octobre, la Communauté de communes Sauldre et Sologne a organisé un Job Dating en partenariat avec CAP Emploi, France Travail et la Mission locale. L'association GAS 18 était également présente pour accompagner plusieurs candidats. Une dizaine d'entreprises inscrites pour 60 visiteurs motivés !



## Offrir une seconde vie aux objets du quotidien

La déchèterie intercommunale compte désormais 10 filières REP (Responsabilité élargie des producteurs) dont trois nouvelles qui se sont déployées cette année. Une action qui permet d'améliorer le recyclage et de réduire l'impact environnemental des déchets. Les trois nouvelles filières sont : sports & loisirs, jeux & jouets, articles de bricolage & jardinage. Elles favorisent la réduction des quantités de déchets enfouis ou incinérés et sont financées par les vendeurs.

## Promouvoir le territoire

*Silence ça tourne !* Sauldre et Sologne était sous le feu des projecteurs en ce début d'été. L'objectif ? Esquisser la vitrine de notre territoire avec la mise en lumière de ses richesses. La finalité : des capsules vidéos pour promouvoir le dynamisme de nos entreprises, la diversité des équipements, de la culture et de la gastronomie. Une belle promotion de la qualité de vie en Sauldre et Sologne !



# LES TEMPS FORTS / 2<sup>ème</sup> partie 2024

## DE LA SAISON CULTURELLE

■ Juin 2024  
en Saultre et Sologne

### Tout Jazz Dehors

Après le grand succès de la 1<sup>ère</sup> tournée en 2021, les élèves et les professeurs de l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère ont repris la route pour sillonner la communauté de communes. Cette année, ce sont 12 communes qui se sont manifestées pour mettre à disposition leurs places de village afin de partager ce moment musical. La pluie était de la partie, mais elle n'a pas réussi à ternir la fête !



## DE BONNES ONDES EN SAULTRE ET SOLOGNE !



Ensemble La Rêveuse  
et Compagnie Jeux de Vilains

■ Mercredi 23 octobre  
à **Blancafort**

### Le Rossignol et l'Empereur de Chine

Comme c'était beau de s'émerveiller le temps d'un instant. La salle des fêtes de Blancafort s'est transformée en théâtre avec la promesse tenue d'une pause enchantée au cœur de la Chine ancestrale. Musiques, chants d'oiseaux et jeux d'ombres ont mis les sens des spectateurs en éveil.



■ Vendredi 4 octobre  
à **Aubigny-sur-Nère**

### L'Art de Réinvestir

La Compagnie Entité a plongé les collégiens et le grand public dans l'univers de la danse hip hop. De quoi découvrir, de manière poétique, des performances artistiques contemporaines dans lesquelles les corps s'entremêlent, s'expriment, s'évadent.



■ Samedi 2 novembre  
à **Aubigny-sur-Nère**

### Salon du Livre Saultre et Sologne

Pour sa 7<sup>e</sup> édition, le salon était placé sous le signe du conte : animations, concours créatif, exposition interactive pour enquêter sur l'assassin de Blanche-Neige, etc... La journée de dédicaces des auteurs organisée avec la Maison de la Presse le 2 novembre a réuni 25 auteurs. Cette journée a enregistré un record de participation.



# LE PLUi

*Dessiner le territoire de demain !*

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne, s'est engagée dans l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le PLUi.

Le PLUi est un document prospectif qui a pour objectif d'imaginer l'avenir de Sauldre et Sologne à l'horizon de 2040. Il vise à définir et à porter les ambitions d'une politique locale d'aménagement adaptée aux spécificités de notre territoire et à se doter de moyens réglementaires pour y répondre.

## Le PLUi vise à répondre à plusieurs enjeux :

- Accompagner la revitalisation démographique du territoire et accueillir de nouveaux habitants notamment des jeunes ménages et des actifs ;
- Offrir les conditions de développement des entreprises et des industries ;
- Contribuer à la transition écologique et énergétique ;
- Réduire la consommation des terres agricoles et naturelles ;
- Préserver et valoriser les paysages et le cadre de vie ;
- Conserver voire renforcer les services et équipements à destination des habitants.

**Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal regroupe plusieurs documents :**

## ■ Le diagnostic



La phase de diagnostic a permis de réaliser une photographie du territoire au travers d'un ensemble d'analyses : Habitat, Économie, Agriculture, Environnement, Déplacement qui mettent en avant le fonctionnement et les dynamiques du territoire. Il permet d'identifier les forces et les fragilités locales.

## ■ Le projet d'aménagement : 3 ambitions

**| AMBITION 1 |**

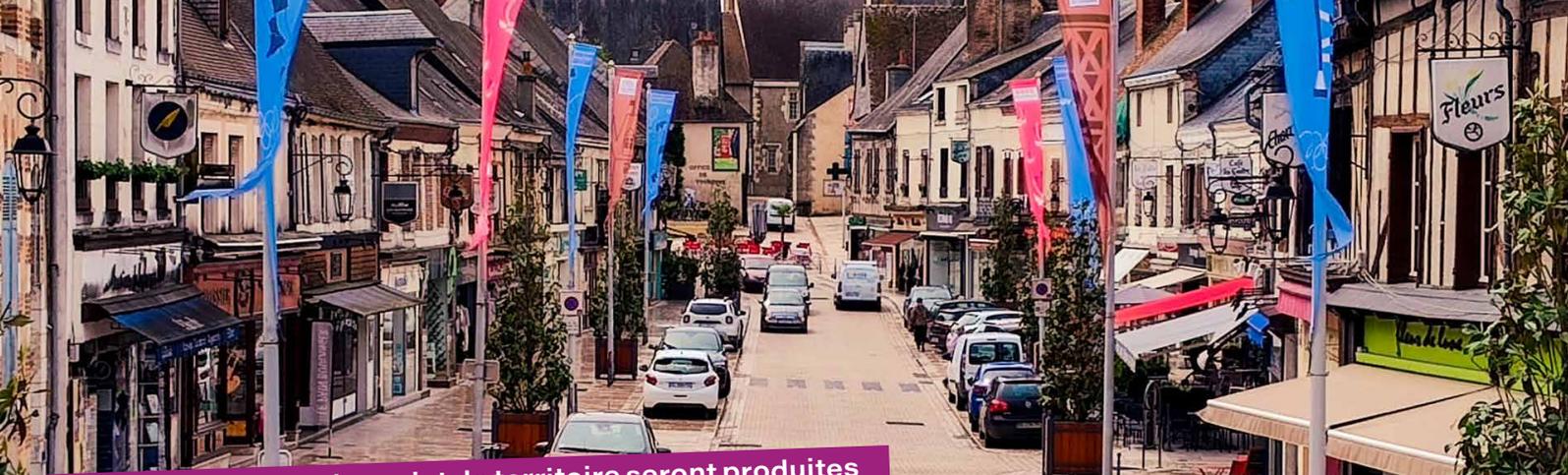
- Développer l'économie locale et l'emploi
- Maintenir l'activité agricole et sylvicole
- Protéger la biodiversité et les milieux naturels
- Préserver les paysages et le patrimoine

**| AMBITION 2 |**

- Accueillir de nouveaux habitants
- Revitaliser les centres-bourgs
- Promouvoir les services et le commerce

**| AMBITION 3 |**

- Encourager un urbanisme durable
- Encadrer les nouvelles constructions
- Faciliter la réhabilitation
- Maintenir la qualité du cadre de vie



Après la définition du projet de territoire seront produites les pièces réglementaires et opérationnelles du PLUi :

## ■ Le dispositif réglementaire



Le zonage réglementaire permettra d'établir une cartographie de l'ensemble du territoire en délimitant 3 grandes zones :

- Les zones Urbaines correspondant aux parties déjà urbanisées des communes ;
- Les zones Agricoles et Naturelles qui correspondent à des espaces protégés en raison de leur richesse écologique, de leur valorisation agricole ou sylvicole et de leur intérêt paysager ;
- Les zones à urbaniser où la collectivité projette les futurs projets d'urbanisme.

Le règlement écrit, pour sa part, complètera le zonage en définissant les règles applicables et propres à chaque zone. Il s'agira par exemple, de la hauteur maximale des constructions, des attentes en termes de qualité architecturale...



## ■ Les Orientations d'Aménagement et de Programmation



Pour les sites concernés par une ouverture à l'urbanisation, le PLUi aura vocation à définir des plans précis d'aménagement adaptés à chaque secteur.

**Construit sur la base d'un dialogue continu entre les élus et concerté avec les habitants, le PLUi va permettre au territoire de se doter d'un projet commun pour mieux répondre aux enjeux de demain. L'élaboration du PLUi se poursuivra jusqu'en 2026** en associant les partenaires institutionnels de la démarche : les services de l'État, la Région, le Département, etc.

Une fois le PLUi entré en vigueur, c'est sur la base de ses nouvelles règles que les autorisations d'urbanisme seront accordées ou refusées par les maires.

*Et vous, qu'en pensez-vous ?*

### CONCERTATION

Vous pouvez partager avis et suggestions sur les registres d'observations mis à votre disposition au siège de la CDC et dans votre mairie, en participant aux réunions publiques et en répondant à l'enquête publique qui se tiendra en fin de démarche.

Si vous avez des projets sur l'une des 14 communes, vous pouvez profiter de cette concertation pour en faire part à la CDC.

Contact : [plui@sauldre-sologne.fr](mailto:plui@sauldre-sologne.fr)

### INFORMATION

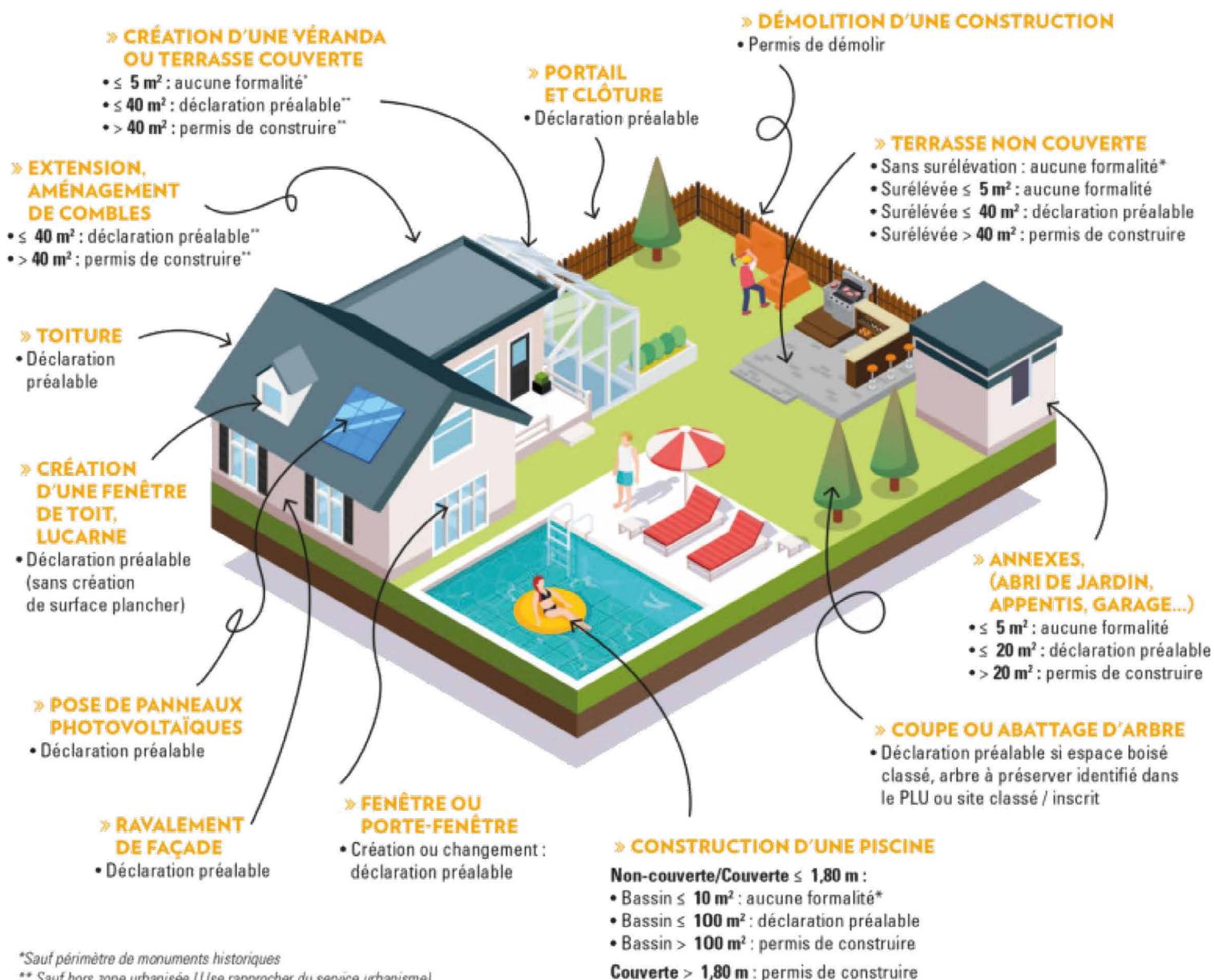
Vous pouvez retrouver tous ces éléments ainsi que l'état d'avancement du PLUi sur le site de la collectivité :

[www.sauldre-sologne.fr](http://www.sauldre-sologne.fr)  
Rubrique Plan local d'urbanisme intercommunal



## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

Le Service instructeur est chargé pour le compte des communes membres de Sauldre et Sologne d'instruire toutes les demandes de : Certificat d'Urbanisme Opérationnel, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager, Permis de Démolir. Mais attention, ce sont les maires qui délivrent, ou non, les autorisations d'urbanisme.



\*Sauf périmètre de monuments historiques

\*\* Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)



# RELAIS PETITE ENFANCE

Semaine  
du goût

## LE PLEIN DE NOUVEAUTÉS CETTE ANNÉE !

Plus qu'un simple lieu d'accueil et d'informations, le Relais Petite Enfance joue un rôle central pour les assistantes maternelles et les jeunes parents du territoire. Les nombreux ateliers renforcent les liens entre les professionnelles de l'enfance et permettent d'éveiller et de sociabiliser les tous-petits.

### Du nouveau côté RPE

#### La famille s'agrandit !

La bibliothèque d'Argent-sur-Sauldre ouvre désormais ses portes pour accueillir les ateliers d'éveil. À compter de janvier 2025, le RPE y proposera deux rendez-vous mensuels.

#### Les bébés lecteurs

Des histoires racontées, chantées, mimées pour faire découvrir aux tout-petits le livre sous toutes ses formes, ses couleurs et ses matières. Virginie, coordinatrice culturelle de Sauldre et Sologne, et Corinne, bibliothécaire d'Argent-sur-Sauldre, sont intervenues pour initier les plus jeunes au goût de la lecture.

#### Des soirées conviviales dédiées aux professionnelles de l'enfance de Sauldre et Sologne

L'animatrice Carole Gautron a organisé deux soirées à thème en lien avec la pratique professionnelle des assistantes maternelles, la parentalité et la vie au sein du RPE : une sur le thème de la vie au sein du Relais Petite Enfance et une seconde, sur la prévention des troubles musculo-squelettiques encadré par Bertrand Doret, kinésithérapeute.



Nouveau lieu d'accueil  
à Argent-sur-Sauldre



Ateliers  
d'automne



Bébés lecteurs



Matinées  
à thème



Éveil aquatique



Le Relais Petite Enfance s'adresse aux assistantes maternelles, aux parents et aux enfants de toute la Communauté de communes. Il propose des ateliers d'éveil afin d'encourager les moments de partage, faire découvrir la vie en collectivité, bénéficier d'espaces aménagés et d'animations diversifiées. D'année en année, le RPE conçoit de nouvelles actions pour répondre aux besoins qui évoluent.

**Carole Gautron**, animatrice du RPE



# ENVIRONNEMENT

*Sur les pas du métier de ripeur*

*Le temps d'une tournée de collecte d'ordures ménagères, la Communauté de communes s'est glissée dans la peau d'un ripeur. Être sur le terrain, un moyen efficace de faire le point sur la qualité du tri des habitants du territoire et de mettre en valeur ce métier indispensable au quotidien.*



## Un métier essentiel

Il est 4 heures du matin à Aubigny-sur-Nère, les agents de collecte se préparent.

Ils enfilent alors les EPI (équipement de protection individuelle) : gants, casques, vêtements à haute visibilité, etc.

Ils procèdent ensuite à la vérification des camions avant le départ. Les agents sont prêts à partir, la collecte peut alors commencer.

Leur travail est indispensable au quotidien pour maintenir la propreté du territoire.

Chaque tournée se fait en duo avec un chauffeur et un ripeur, le plus souvent placé à l'arrière du camion. L'entente est primordiale pour que le travail soit fluide, coordonné et réalisé en toute sécurité. Les gestes doivent être précis et rapides.

Depuis quelques années, leurs gestes sont facilités grâce à la mise en place des conteneurs. Ce travail nécessite quand même d'être en bonne forme physique tant pour les nombreux gestes à effectuer que pour maintenir le rythme de la collecte.

Après 6 ou 7 heures de collecte, le camion se rend au quai de transfert, situé à Aubigny-sur-Nère. Tout le contenu de la benne y sera vidé avant d'être transféré à l'incinérateur. Ensuite, les agents de collecte procèdent au nettoyage du camion. Après une dernière vérification mécanique, leur journée de travail s'achève.



*J'entends parfois des habitants me demander où s'acheminent les ordures ménagères. Je leur réponds qu'en Saultre et Sologne, elles sont incinérées après la collecte. Certains sont surpris car ils pensent qu'un tri est fait avant leur élimination. Seuls les PAV jaunes sont triés, d'où l'importance d'un bon geste de tri au préalable.*

*Arthur, ripeur*

Avec le tri des biodéchets et celui des emballages et des papiers, le contenu des poubelles noires restant doit être minime : balayures, cotons, mouchoirs, petite vaisselle cassée, etc.

Cas d'un bac d'ordures ménagères non trié : présence de biodéchets, de plastique recyclable, etc.



« En moyenne chaque jour, à deux, nous collectons entre 500 et 600 bacs lors d'une grande tournée correspondant à 6 tonnes d'ordures ménagères, et environ 350 bacs lors d'une petite tournée représentant 4 tonnes de déchets. »  
 Éric, chef d'équipe



On constate malheureusement que certains habitants jettent encore beaucoup de contenants en verre dans leurs bacs d'ordures ménagères, sans compter d'autres erreurs de tri. Ces incivilités entraînent des débords autour des bacs. Bien trier permet de réduire considérablement la quantité de déchets dans les ordures ménagères.

Olivier, chauffeur ripeur



## Une quantité de déchets qui ne diminue pas mais un tri qui s'améliore

L'extension des consignes de tri à tous les emballages et papiers, la généralisation du tri des biodéchets ainsi que la collecte en déchèterie, permettent de diminuer considérablement la quantité d'ordures ménagères présente dans les poubelles. Mais la quantité totale de déchets, elle, ne diminue pas. Ils sont réorientés au maximum vers des filières de recyclage ou de valorisation. Chaque année, les habitants de la Communauté de communes Sauldre et Sologne génèrent 9 000 tonnes de déchets. Il faut constamment trouver les solutions les plus adaptées et les moins coûteuses possibles pour collecter, transporter et traiter ces déchets.

Concernant les ordures ménagères, ce ne sont pas moins de 2 300 tonnes qui sont collectées par an. Elles sont ensuite directement acheminées à l'unité de valorisation énergétique d'Arrabloy (45) pour y être éliminées par incinération.

## Du lien avec les habitants

Le travail de collecte c'est aussi prendre le temps d'échanger avec les habitants. Être ripeur ce n'est pas juste ramasser des poubelles mais aussi créer des interactions avec les usagers. En général l'accueil réservé aux agents de collecte est plutôt convivial et agréable.

Étant en première ligne, ces discussions permettent de créer du lien mais aussi de prendre en compte les besoins des habitants et de leur commune.

## En quelques chiffres...

Les habitants de Sauldre et Sologne produisent chaque année 9 000 tonnes de déchets. Parmi ces 9 000 tonnes, seulement 25% sont des ordures ménagères. Regardons ce que cela représente en terme de coûts :



SOIT + 50% DU BUDGET  
POUR SEULEMENT 25% DES DÉCHETS



## Le tri des biodéchets

Les biodéchets représentent une quantité non négligeable d'ordures ménagères que l'État souhaite détourner de l'élimination afin d'aboutir à leur valorisation via principalement le compostage. La loi prévoit que tous les particuliers et les administrations doivent disposer d'une solution pratique afin d'appliquer le tri des biodéchets.

La Communauté de communes Sauldre et Sologne s'engage donc à vous proposer des solutions adaptées pour faciliter cette nouvelle gestion et vous accompagner au quotidien.

### Une obligation réglementaire

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire impose aux collectivités en charge de la gestion des déchets de mettre en œuvre une solution de tri à la source des biodéchets pour tous les habitants. L'objectif de cette loi est de réduire la quantité d'ordures ménagères, dont la collecte et le traitement ont un coût financier et environnemental très important, en considérant que les biodéchets, qui représentent 30% du contenu de ces ordures ménagères, pourraient ne rien coûter s'ils étaient compostés sur place.

### Quelle solution pour notre territoire ?

Sur notre territoire rural où la majorité des foyers dispose d'un jardin, la solution la plus adaptée consiste à fournir un composteur. Cela se faisait depuis plusieurs années.

Cette proposition se généralise et s'étend par la mise à disposition gratuite d'un composteur à tous les foyers qui le souhaitent. Afin d'offrir une solution à tous les habitants, y compris ceux qui ne peuvent pas ou ne désirent pas composter chez eux, la Communauté de communes Sauldre et Sologne, déploie en parallèle un réseau de points d'apport volontaire des biodéchets, qui sera collecté régulièrement, et organise la collecte directe des biodéchets des plus gros producteurs, notamment les cantines des écoles, du collège, des EHPAD, et des MARPA.



Des abribacs seront déployés dans toutes les villes de la Communauté de communes Sauldre et Sologne. Retrouvez tous les conseils de tri sur : [www.sauldre-sologne.fr](http://www.sauldre-sologne.fr)

### En quelques chiffres...

**169kg**  
d'ordures ménagères par habitant en 2023 en Sauldre et Sologne

C'EST DÉJÀ...  
**21,6%**  
de réduction d'ordures ménagères par rapport à 2021 grâce au tri des emballages

ENCORE  
**30%**  
de biodéchets présents dans nos poubelles, que l'on peut réduire

SOIT  
**50,7kg**  
de biodéchets par habitant sur l'année

Un simple geste,  
avec mes restes.



**30%**  
de déchets alimentaires sont  
présents dans nos poubelles.

Ils ont encore de la valeur,  
**COMPOSTEZ-LES !**

**LE COMPOST**  
" **C'EST METTRE LA MAIN**  
**À LA PÂTE !** "

### Comment avoir un composteur ?

La Communauté de communes propose à tous les habitants du territoire de disposer gratuitement d'un composteur de 400 litres, d'un bioseau accompagné d'un guide pratique permettant la réalisation d'un bon compost. Ces composteurs sont disponibles dans votre mairie ou à la déchèterie pour les habitants d'Aubigny-sur-Nère.



Pour remplir votre formulaire, rendez-vous dans votre mairie ou sur : [www.sauldre-sologne.fr](http://www.sauldre-sologne.fr)

### Où trouver les abribacs ?



Pour les habitants ne souhaitant, ou ne pouvant pas composter à domicile, un réseau de point de collecte en apport volontaire est proposé. Retrouvez le point le plus proche de chez vous avec la liste ci-dessous :

▹ Aubigny-sur-Nère	■ Parking de la Nère ■ Le Champs de Mars ■ Parking du Pré qui Danse ■ Collectif Belle Colombe
▹ Argent-sur-Sauldre	■ Station d'épuration ■ Les Aubépins
▹ Blancafort	■ Salle des Fêtes ■ Les Sablons
▹ Brinon-sur-Sauldre	■ Gymnase
▹ Clémont	■ Le Lavoir
▹ Ennordres	■ L'Arrachis
▹ Ivoy-le-Pré	■ Château d'eau

▹ La Chapelle-d'Angillon	■ Salle des fêtes
▹ Ménétréol-sur-Sauldre	■ Camping municipal
▹ Méry-ès-Bois	■ École
▹ Nançay	■ Centre-bourg ■ Services techniques ■ Allée des Bruyères
▹ Oizon	■ Parking de la mairie
▹ Presly	■ Salle des fêtes
▹ Sainte-Montaine	■ Salle des fêtes

### Ce qui change...

À partir du 6 janvier 2025, la généralisation du tri des biodéchets va permettre de réduire grandement la quantité de déchets dans nos poubelles. En conséquence, et afin de maîtriser les coûts du service, la fréquence de collecte du bac d'ordures ménagères va être réduite à un passage tous les quinze jours. **Le jour de collecte reste le même, seule la fréquence change.**

Votre calendrier de collecte sera distribué dans vos boîtes aux lettres et est disponible sur : [www.sauldre-sologne.fr](http://www.sauldre-sologne.fr)



## ÉCONOMIE - EMPLOI

Grâce à ses projets et à son engagement envers la collectivité, Paragon ID continue de s'affirmer comme un acteur majeur du territoire, renforçant à la fois son avenir industriel et son lien avec la communauté locale.

### *Le savoir-faire made in Sauldre & Sologne : Zoom sur Paragon ID, 60 ans d'innovation à Argent-sur-Sauldre*

*En 2024, Paragon ID a célébré les 60 ans de son site d'Argent-sur-Sauldre, une étape marquante dans l'histoire de cette entreprise. Depuis ses débuts sous le nom de Moore jusqu'à aujourd'hui, le site a su se réinventer, passant de la piste magnétique à la technologie RFID (Radio Frequency Identification) pour répondre aux besoins d'un monde en constante évolution.*

Cette dynamique d'innovation se poursuit cette année encore avec le renforcement de l'activité RFID, une technologie aux multiples applications, qui se retrouve au cœur des diverses activités de la société telles que le **transport urbain** (tickets et cartes), **l'identité** (passeports biométriques) et la **traçabilité** (étiquettes pour l'aviation, l'automobile, la logistique, le commerce...).

Pour accompagner cette croissance, Paragon ID se doit de revoir régulièrement son organisation et d'investir. L'année dernière, la société a notamment acheté des nouveaux équipements de production ainsi qu'un bâtiment industriel adjacent au site historique. Des travaux d'envergure ont été entrepris pour adapter ce nouvel espace qui a été inauguré en juillet.



#### Un soutien fort de la Communauté de communes

Consciente des retombées positives de ce projet pour le territoire, la **Communauté de communes Sauldre et Sologne** a décidé d'accompagner cette initiative ambitieuse. Une subvention exceptionnelle de **100 000 €** a été accordée à Paragon ID dans le cadre de l'aide *Sauldre et Sologne Immo*, confirmant l'engagement des élus en faveur du tissu industriel local. Ce soutien renforce la stratégie d'investissement de la société qui a engagé plusieurs millions d'euros destinés à l'agrandissement du site, à l'acquisition de nouveaux équipements et à la création d'emplois.

#### Des olympiades pour fêter les 60 ans

Pour marquer cet anniversaire, Paragon ID a impliqué ses collaborateurs en organisant des **olympiades internes** tout au long de l'année. Dix-sept équipes issues de tous les services se sont affrontées dans neuf épreuves mêlant sport, créativité et gastronomie. Les trois équipes gagnantes ont choisi de soutenir des associations locales, chacune recevant un don (*Les écoles de Clémont et Brinon, les pompiers d'Argent-sur-Sauldre, les Restos du Cœur d'Argent-sur-Sauldre*).

*Pour nos 60 ans, nous souhaitons impliquer au maximum nos salariés d'hier, d'aujourd'hui et de demain. La force d'une entreprise vient des femmes et des hommes qui la composent. À Argent, nous aimons donner du sens à une situation, nous entretenons notre esprit critique afin de progresser, nous sommes incroyablement pourvus de pragmatisme et nous avons un fort sens des responsabilités. Merci à nos retraités, merci aux collectivités locales de leur soutien, merci à nos salariés pour leur engagement à faire de Paragon ID cette belle entreprise qui réussit jour après jour sa transformation industrielle basée sur la technologie RFID.*

**Frank Hervier, directeur du site**





## L'accompagnement personnalisé avec Sauldre et Sologne Actif

Sauldre et Sologne Actif est un des dispositifs proposés par la Communauté de communes à destination des entreprises du territoire. Cette aide a pour objectif de dynamiser l'activité des entreprises commerciales et artisanales via une subvention de 5 000€ maximum par projet.

### Qui sont les bénéficiaires en 2024 ?

Entreprise	Montant subvention	Projets concernés
<b>Préférence Coiffure</b> Salon de coiffure à Argent-sur-Sauldre	1 176 €	Changement de la devanture pour améliorer les performances thermiques
<b>Au petit Marché d'Argent</b> Épicerie à Argent-sur-Sauldre	1 027 €	Acquisition de matériel
<b>Les 2 Tours</b> Crêperie à Aubigny-sur-Nère	4 746 €	Acquisition de matériel et réagencement du restaurant
<b>Douceurs Fermières</b> Élevage, production de yaourts et fromages bios à Ivoy-le-Pré	5 000 €	Acquisition d'une remorque magasin pour la vente sur les marchés
<b>Panier Sympa Brinon</b> Épicerie à Brinon-sur-Sauldre	3 672 €	Acquisition d'armoires de vente à froid positif
<b>Panier Sympa Clément</b> Épicerie à Clément	2 349 €	Acquisition d'armoires de vente à froid positif
<b>Pâtisserie du Prieuré</b> Pâtissier - chocolatier* à Aubigny-sur-Nère	5 000 €	Changement complet de la devanture
<b>Dima Energies</b> Électricien -chauffagiste à Oizon	3 550 €	Acquisition de matériel pour la création de l'entreprise

### Contact

Vous souhaitez avoir plus de renseignements sur ce dispositif ? N'hésitez pas à contacter le service développement économique Sauldre et Sologne.

Sylvain Gageat, développeur économique  
02 48 73 85 22 / economie@sauldre-sologne.fr



# TOURISME

## Un territoire d'attractivité touristique

Entre nouveautés et incontournables de l'été, la saison touristique a résisté en 2024 malgré le contexte politique national et les jeux olympiques. Visites guidées et théâtralisées, projection cinéma, évènements phares, l'année a été riche en évènements et initiatives, confirmant l'attractivité et le dynamisme de notre destination.

### Renforcer la visibilité

L'Office de Tourisme a débuté l'année en participant à plusieurs salons de promotion afin de diffuser le guide d'accueil touristique, s'approvisionner en brochures pour la saison 2024 et promouvoir notre destination auprès des visiteurs, notamment lors du Salon du Tourisme de Sologne (2 mars), la Bourse Touristique du Cher (12 mars), et le Salon Sortir en Berry (23-24 mars) où nous partageons un stand avec la Route Jacques Cœur **pour renforcer la visibilité de notre territoire.**



### Les incontournables

■ De mai à septembre, **des visites guidées d'Aubigny** sont proposées les mardis matin. Certaines ont rencontré un franc succès, comme celle organisée dans le cadre des Vendredis d'Aubigny, le 16 août, qui a rassemblé une cinquantaine de participants.

■ Les **visites théâtralisées**, quant à elles, organisées de mars à septembre, ont une fois de plus captivé le public venu en nombre avec cinq représentations qui ont su mêler histoire et divertissement.

■ En juillet et août, l'offre touristique s'enrichit avec **la location**

### Les nouveautés

■ Le 12 avril, au cinéma L'Argentis d'Argent-sur-Sauldre, s'est tenue l'avant-première des **films promotionnels du Musée des Métiers d'Antan**. Ces six vidéos, qui mettent en valeur l'artisanat local et les savoir-faire traditionnels, apportent une dimension moderne à la visite du musée grâce à leur diffusion en continue sur place.

■ En raison des Jeux Olympiques, les traditionnelles Fêtes Franco-Écossaises ont laissé place à un nouvel événement : **Le château des Stuarts en fête**, du 12 au 14 juillet. Bien que plus modeste, l'Office de tourisme a accueilli 920 participants et 500 contacts établis sur deux jours, avec une fréquentation particulièrement élevée le samedi.

■ La rentrée a démarré en beauté avec **« Berdigne Berdogne »**, une reconstitution de la vie dans les années 1900 dans le village de Nançay. L'Office de Tourisme y tenait un stand, et a renseigné une centaine de visiteurs. Septembre s'est poursuivi avec les **Journées Européennes du Patrimoine**, où un large public est venu explorer les trésors du territoire Soudre et Sologne.

**de bateaux électriques sur le canal de la Sauldre**, permettant de relier La Marine et l'étang du Puits. Malgré une météo parfois capricieuse, la location des bateaux a été très prisée, avec des réservations quasi-complètes chaque semaine.

■ En août, **la Nuit des Étoiles**, organisée par le Pôle des Étoiles et les **"1000 lieux du Berry"** cette fois-ci au stade, une délocalisation également liée aux JO, a attiré 1 300 visiteurs. Le Point d'Information Touristique était sur place pour accueillir les participants, fournir des renseignements et promouvoir les richesses du territoire.



## La taxe de séjour

### quésako ?

Depuis 2011, une taxe de séjour est insituée sur le territoire. C'est **une contribution** que perçoit la Communauté de communes Sauldre et Sologne **auprès des touristes séjournant dans les hébergements de son territoire** (hôtels, campings, locations saisonnières, chambres d'hôtes...).

Cette taxe est exclusivement affectée aux dépenses liées à l'accueil et à la promotion touristique de son territoire. Ainsi, elle est reversée à l'Office de Tourisme intercommunal, structure assurant le soutien et la mise en œuvre d'actions de promotion destinées à développer la fréquentation touristique.



*Le montant de taxe de séjour collecté est de l'ordre de 40 000 € / an.*



# PISCINE des étangs



## PISCINE

### Bilan de la première année

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Communauté de communes Sauldre et Sologne est gestionnaire de la piscine des étangs, située à Aubigny-sur-Nère. Depuis lors, la Communauté de communes assure l'organisation et le financement du fonctionnement, de la maintenance et des investissements à réaliser sur cet équipement à la fois sportif et de loisirs.

#### Une continuité de service

Le bilan de cette première année de gestion intercommunale de la piscine est **très positif**. Le personnel s'est attaché à **assurer la continuité de service** et à **préserver la qualité des prestations**. La proposition nouvelle de **yoga aquatique** durant la période estivale a trouvé un public conquis. Ce fut un véritable succès.

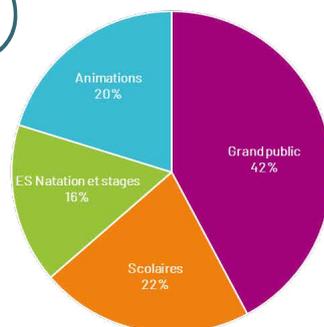
Par ailleurs, la Communauté de communes :

- a voté des **tarifs harmonisés** pour tous les habitants du territoire intercommunal
- a décidé d'ouvrir la piscine tous les **samedis après-midi**
- a modernisé la gestion des entrées en instaurant un système de **cartes rechargeables**

Ainsi, depuis la réouverture le 5 février 2024 et jusqu'à la fermeture le 3 novembre, la piscine a enregistré **27 293 entrées**, soit une **hausse de 27%** par rapport à l'année précédente. Le nombre d'entrées était de 21 555 en 2023, année qui avait connu 4 mois de fermeture. La répartition des publics est assez équilibrée :



Carte de la piscine des étangs



#### Fréquentation 2024 par école

Ménétréol	83
Presly	87
Oizon	125
La Chapelle	134
Concressault	147
Blancafort	200
Clémont	201
Sainte-Solange	485
Argent-sur-Sauldre	535
Brinon-sur-Sauldre	547
Collège Gérard Philipe	601
Aubigny - maternelle	621
Aubigny - élémentaire	2099





## Zoom sur les travaux à venir

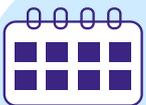
À la suite des diagnostics énergétiques et études menées par la ville d'Aubigny-sur-Nère en 2023 et démontrant la nécessité d'une **rénovation énergétique** pour obtenir des gains de consommation substantiels, la Communauté de communes s'est attaché les services d'un maître d'œuvre et d'un énergéticien pour programmer un ensemble de travaux de rénovation. Il s'agira principalement :

- D'apporter un complément d'isolation à la toiture ;
- D'opérer un renforcement de la structure pour supporter la charge supplémentaire d'isolation ;
- D'isoler par l'extérieur le mur du vestiaire collectif des hommes ;
- D'installer un système de traitement d'air de type « thermodynamique » dans le cadre du chauffage-ventilation-déshumidification de la halle des bassins avec boucle de réinjection de chaleur.
- De mettre en place une centrale de traitement d'air spécifique pour la zone des vestiaires et des douches ;
- De l'installation de chaudières à condensation ;
- Du calorifugeage des réseaux hydrauliques et de l'installation de robinets thermostatiques ;
- De la mise en place d'une gestion technique du bâtiment avec sous-comptage énergétique ;
- De la mise en place d'un système de récupération de chaleur sur le débit de fuite des eaux du circuit de filtration.

Le montant des travaux est estimé à  
**822 000€ HT**



Pour le financement de cette opération, la Communauté de communes a déjà obtenu l'engagement de l'Etat pour une subvention de 388 877 € au titre du Fonds Vert, et celui de l'Agence Nationale du Sport pour une aide de 140 000 €. Le soutien de la Région Centre-Val de Loire ou de l'Union Européenne sera établi après finalisation du montant global de l'opération, c'est-à-dire après la consultation des entreprises pour le marché public de travaux, qui est en cours.



**Le chantier devrait débuter au premier trimestre 2025. Après réalisation de cet ensemble de travaux, les consommations énergétiques (gaz et électricité) inhérentes au fonctionnement de la piscine seront diminuées de l'ordre de 48%.**

## Et pendant la période de fermeture

Même si les travaux ne débuteront qu'au premier trimestre 2025, la Communauté de communes a été contrainte de fermer la piscine dès le mois de novembre en raison du montant trop important des charges de chauffage en période hivernale.

Néanmoins, l'équipe de maîtres-nageurs est pleinement mobilisée pour proposer des **séances d'éveil ou de renforcement musculaire** aux usagers habitués des cours collectifs de la piscine en remplacement des séances d'aquagym, aquabike, et autres circuit-training aux horaires habituels des séances.

Par ailleurs, des sessions d'activités physiques sont mises en place à destination des centres de loisirs, du Relais Petite Enfance, et des EHPAD et MARPA de la Communauté de communes en lien avec les équipes encadrantes de chacune de ces structures.



**Après réalisation des travaux, la piscine ne devrait plus avoir à subir de fermeture hivernale.**



*Meilleurs vœux*  
**2025**  
en Sauldre et Sologne